

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

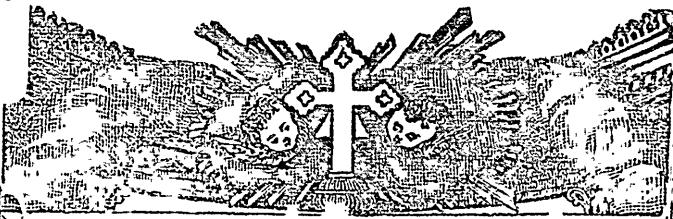
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input checked="" type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



LE
MESSAGER
DE



SAINTE ANNE
DE LA

POINTE AU PERE
RIMOUSKI

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messenger de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

A NOS ZÉLATEURS.

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100; et une remise de 15 cts. par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés sous une seule enveloppe et à une seule adresse.

Toute demande d'abonnement et toute communication concernant la rédaction doivent être adressées au RÉV. M. R. P. SYLVAIN, Séminaire de Rimouski, comté de Rimouski, P. Q., Canada.

LE MESSENGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE III.

SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PROPRIÉTAIRE..... M. l'abbé R. PH. SYLVAIN

SOMMAIRE.—Allocution de N. T. S. P. le Pape Léon XIII aux membres du Sacré Collège, 161.—Lettre pastorale promulguant le 7e Concile (suite), 165.—M. l'abbé A. A. Blais, coadjuteur de Mgr. l'Évêque de Rimouski, 170.—Nécrologe des missions, 171.—Sainte-Anne de Jerusalem (suite), 173.—Actions de grâces, 177.—Dons à Sainte-Anne, 179.—Dons à la Maison des pèlerins, 179.—Recommandations, 179.—Décès, 180.

Allocution de N. T. S. P. le Pape Léon XIII aux membres du Sacré-Collège.

A l'occasion des fêtes de Noël, le Pape a reçu, mardi, les membres du Sacré-Collège présents à Rome. En réponse aux vœux qui lui ont été exprimés par S. Em. le cardinal Monaco, le Saint-Père a prononcé l'allocution suivante :

C'est avec les termes de la plus grande satisfaction que Nous accueillons les vœux de bonheur que forme pour

Nous le Sacré-Collège en cette heureuse circonstance des fêtes de Noël ; et à vous M. le cardinal, qui, au nom de tous, avez porté la parole, ainsi qu'à tous vos collègues. Nous offrons, Nous aussi en retour, les souhaits les plus sincères et les plus heureux.

L'union très étroite que maintient avec Nous le Sacré-Collège des cardinaux et que vous avez opportunément rappelée exige cette parfaite correspondance de sentiments et cette réciprocité d'affection aussi bien dans les heureux que dans les tristes événements. Le vœu de paix que vous Nous adressez ne saurait être ni plus conforme au mystère que l'on célèbre, ni plus adapté au besoin qu'on en éprouve. Ce souhait, il est doux de le répéter par les temps que nous traversons et qui ne sont pas des temps de tranquillité et de paix, mais de persécution et de lutte.

L'Eglise, son action dans le monde, son sacerdoce, ses enseignements, ses droits sacrés sont partout, et en Italie et à Rome plus qu'ailleurs, combattus, malmenés, bannis de la vie sociale, par tous les moyens dont disposent la puissance humaine et la plus fine astuce. Toutes les institutions catholiques dans leur prodigieuse variété, depuis celles qui sont directement adonnées à la propagation et à la conservation de la foi dans le monde jusqu'à celles qui sont destinées au soulagement des maux nombreux de l'humanité, sont prises comme point de mire, dans le but de s'en emparer et d'en effacer tout caractère religieux et chrétien.

Nous signalons là des choses bien notoires, et chacun de vous embrasse par la pensée tant de faits qui sont la preuve la plus irréfragable de ce que Nous disons. Nous ne dirions même rien d'exagéré si Nous ajoutions que

cette guerre est faite directement à Dieu lui-même, contre qui l'humaine raison ose se révolter témérairement, le juger et le provoquer en quelque sorte à entrer en lice. Cette audace diabolique, impuissante contre Dieu et contre son Christ, déverse sa haine profonde et exhale sa fureur satanique contre l'Église de Jésus-Christ et contre ses fils. C'est une lutte violente, acharnée, qui n'épargne rien, qui s'essaie à ébranler et, si c'était possible, à saper par la base l'œuvre divine du Rédempteur.

Les choses étant poussées à cette extrémité, il devient superflu de dire quelle est notre condition et combien devient plus sensible de jour en jour le manque de cette vraie liberté et indépendance qui est indispensable au plein exercice du suprême apostolat.

Or, au milieu d'un tel déchaînement des ennemis extérieurs et tant qu'il ne plaira pas à Dieu de les humilier et de les abattre, qu'y a-t-il de plus désirable que cette paix divine annoncée aux hommes à la naissance du Roi pacifique, de cette paix qui est le fruit de sa grâce et de sa charité et que l'on chercherait en vain à avoir du monde ? Si une aussi grande fureur de la part des ennemis nous assaille du dehors, ce sera une grande consolation si au moins à l'intérieur, dans le sein de la grande famille catholique, la paix règne partout souverainement, grâce à la parfaite concorde des pensées, de la volonté et de l'action, qui fait de tous les fidèles comme un seul corps, en vertu de la pleine harmonie entre le chef et les membres. Cette union est par elle-même la meilleure défense que l'on puisse apposer aux assauts et aux embûches des ennemis. Elle redouble et centuple les forces, et, au milieu même des plus grandes violences, elle donne à l'esprit un calme serein et un courage invincible.

C'est un grand bien que, malgré les tentatives que l'on fait, le peuple catholique, comme vous l'avez observé tout à l'heure, M. le cardinal, reste unanimement uni à ses pasteurs et, par eux, au Pasteur suprême et au Siège apostolique. Mais il est nécessaire de resserrer de plus en plus et de rendre indissolubles ces liens ; il est nécessaire de rappeler les peuples à la pratique fidèle et constante de la vie chrétienne.

Pour ces motifs, Nous avons déjà pensé à adresser de nouveau la parole à tous Nos Frères, afin de rappeler les grands devoirs qui sont imposés aux catholiques vivant au milieu de la société, par les circonstances spéciales des temps et par les grands périls auxquels est exposée leur foi, et, avec la foi, leur salut éternel. Ces devoirs sont : l'amour de l'Eglise par dessus toute chose terrestre, et témoigné par la preuve des faits ; la profession ouverte et courageuse de la foi dont Dieu nous a fait don, la défense et la propagation de cette foi, dans la mesure qui peut appartenir à chacun ; la parfaite concorde des esprits dans la pleine sujétion de tous aux pasteurs sacrés et dans l'amour réciproque entre eux tous ; la vie pleinement conforme aux préceptes de la loi de Dieu et de l'Eglise, lesquels sont tous résumés dans la charité.

Nous désirons ardemment que, grâce au bon vouloir de chacun et aux efforts réunis de tous, Notre parole produise en abondance les précieux avantages que Nous en attendons. Ce sera la plus grande consolation que Nos fils puissent nous donner au milieu de tant d'amertumes, persuadé que Nous sommes que c'est aussi le moyen le plus efficace pour hâter le jour des miséricordes, de la liberté et de la tranquillité de l'Eglise.

En attendant, qu'en ces jours de grâce et de salut la prière s'élève plus ardente que jamais dans les cœurs catholiques vers le Rédempteur divin pour les grands besoins de son Eglise. Lui qui a vaincu le monde et triomphé de l'enfer, qu'il daigne faire goûter aussi à notre époque calamiteuse les fruits inappréciables de sa victoire. Dans cet espoir, Nous exprimons de nouveau au Sacré-Collège des cardinaux nos vœux aussi pour la nouvelle année, et à chacun d'eux, ainsi qu'à tous les évêques et prélats ici présents, Nous accordons du fond du cœur la bénédiction apostolique.

LETTRÉ PASTORALE

PROMULGUANT LE 7^{ÈME} CONCILE PROVINCIAL.

(suite)

Décret XVII.—Des Sociétés propres à promouvoir la tempérance.

1. Les maux tout à fait déplorables de l'intempérance nous portent encore, dans notre douleur, à employer des remèdes efficaces contre ce vice, marchant sur les traces des Pères du V Concile de Québec et du III Concile Plénier de Baltimore.

“ Il n'y a pas de doute, disent les Pères de ce dernier concile que, parmi les maux que nous avons le plus à regretter dans ce pays, il faille compter celui qui consiste dans l'abus des boissons enivrantes. L'excès, en

cette matière, est un foyer perpétuel de péché et une source féconde de misères : il entraîne dans une ruine malheureuse un grand nombre d'hommes et des familles entières, et précipite dans l'abîme éternel d'innombrables âmes. De plus, comme ce vice se répand beaucoup, même parmi les catholiques, il devient une source de scandale pour les protestants et un grand obstacle à l'extension de notre religion. L'amour de la religion et de la patrie presse tous les chrétiens à employer tous les moyens possibles pour extirper ce mal contagieux. (260)

“ Nous espérons, en particulier, ce secours des prêtres de l'Eglise, que Dieu a chargés de faire connaître aux hommes la parole de vie et la pratique des vertus morales. Qu'ils ne cessent jamais de s'élever fortement contre l'intempérance et les occasions qui la produisent, surtout dans les retraites qu'ils donnent au peuple. S'appuyant sur l'enseignement de l'Apôtre, qu'ils apprennent aux fidèles, confiés à leurs soins, qu'il est écrit : *neque ebriosi.....regnum Dei possidebunt* (I Cor. VI, 10) ; ni les ivrognes.....ne posséderont le royaume de Dieu ; qu'ils rappellent au souvenir de ceux qui se croient forts, ces paroles de l'Ecclésiastique III, 27 : *qui amat periculum in illo peribit*, celui qui aime le danger y périra. Mais, comme les paroles ne font qu'émouvoir, tandis que l'exemple entraîne, que les prêtres eux-mêmes qui, suivant l'Apôtre, doivent être les modèles de leur troupeau, leur fournissent l'exemple de la vertu de tempérance. (261)

“ Marchant sur les traces des Pères des Conciles précédents de Baltimore, et appuyés sur l'enseignement du Docteur Angélique (II, II, q. 149, a. 3) Nous approuvons et Nous recommandons fortement la coutume louable

d'un grand nombre qui, de nos jours, s'abstiennent totalement des boissons enivrantes, dans le but de réprimer plus sûrement le vice de l'intempérance, soit en écartant les occasions pour eux-mêmes, soit en donnant aux autres un bel exemple de la vertu de tempérance. Nous constatons avec bonheur que leur zèle est éclairé, qu'il a déjà produit de grands fruits et qu'il nous en laisse espérer de plus grands encore pour l'avenir. Nous regardons comme dignes de grandes louanges les sociétés qui portent le nom de "*Union catholique pour promouvoir l'abstinence totale,*" et celle de "*Soif sacrée,*" lesquelles sont conduites dans un esprit vraiment catholique, et cherchent leur force non pas tant dans la volonté propre des membres que dans la puissance de la prière et dans la vertu des sacrements. Nous savons en outre que le Chef de toute l'Eglise, le Vicaire du Christ sur la terre, a bien des fois enrichi ces sociétés de sa bénédiction apostolique et des indulgences de l'Eglise. C'est pourquoi Nous sommes heureux d'approuver avec bienveillance ces sociétés, et pour les faire fleurir davantage, Nous les recommandons à la sollicitude de tous nos prêtres, qui non seulement devront les encourager, mais encore leur servir de guides fidèles dans le sentier de la foi catholique." (262)

Telles sont les paroles d'encouragement que les Pères du Concile de Baltimore ont adressées à ces sociétés ; il serait superflu d'y rien ajouter.

2. Il a paru opportun aux Pères de ce VII Concile de Québec de rappeler au souvenir des Curés et des fidèles le XIX Décret du Ve. Concile Provincial par lequel " tous les pasteurs des âmes étaient avertis dans

le Seigneur de combattre avec une nouvelle ardeur le vice de l'intempérance, surtout : 1o en instituant ou en rétablissant les sociétés religieuses de tempérance; 2o. en ayant soin qu'on donne le moins possible de licences à des aubergistes, et que ceux-ci soient des hommes bien qualifiés; 3o. en refusant l'absolution aux membres des conseils municipaux qui, mettant de côté la loi de la conscience, accorderont sciemment une licence d'auberge à des personnes indignes, et aux aubergistes qui violent les lois tant civiles que morales, et à tous ceux qui tiennent une auberge sans licence. ”

Il faut dire la même chose de ceux qui, en donnant leur nom ou autrement, favorisent les personnes qui demandent une licence et qu'ils savent être indignes de l'obtenir. On pourrait regarder comme dignes de solliciter le suffrage de leurs concitoyens ceux que recommande une vie chrétienne, une conscience assez timorée, et une volonté tellement énergique qu'on puisse espérer qu'ils rempliront fidèlement leurs devoirs d'aubergistes. L'aubergiste doit être sobre, pour ne pas permettre de désordres dans sa maison. Il devra de plus avoir les qualités qui permettent de juger prudemment qu'il ne tolérera pas dans son auberge des jeux défendus et tout ce qui est contraire à la loi morale; que les jours de dimanches et de fêtes, il tiendra sa taverne fermée, non-seulement par crainte de l'amende, mais à cause de la conscience et du respect qui est dû aux jours du Seigneur.

Nous voulons que, dans chaque paroisse, on établisse ou remette en vigueur ces sociétés approuvées et enrichies d'indulgences par le Souverain-Pontife, en se conformant toutefois aux règles données par Sa Sainteté le Pape Pie IX, de l'avis de la Sacrée Congrégation de la Propagande

dans son décret touchant les indulgences accordées aux sociétés de tempérance.

Voici les termes de ce Décret : “ Sa Sainteté a bien voulu accorder les mêmes indulgences à perpétuité et applicables aux âmes des défunts, à ces sociétés (de tempérance), pourvu qu'on ne s'y engage ni par vœu, ni par serment, et que la promesse de s'abstenir de vin et d'autres boissons enivrantes soit faite de telle sorte qu'il n'y ait pas de péché à la violer.

3. Il est sans doute reconnu par tous qu'il n'y a aucun péché *en soi* dans l'usage modéré du vin ou de toute autre boisson enivrante. C'est pourquoi, Nous conformant aux ordres du Souverain Pontife, Nous voulons que la promesse que l'on fera dans ces sociétés de tempérance, soit un simple *propos* qui fournisse aux associés une source d'exemples mutuels et de prières, et n'impose aucune nouvelle obligation, de sorte que, si quelqu'un manque à sa promesse, il ne commette pas d'autre péché que celui d'avoir dépassé les bornes, ou de s'être exposé au danger inhérent à sa faiblesse.

4. Il faut avoir recours à la prière, à la vigilance, à l'usage des sacrements et à la fuite des occasions pour donner suite à nos bonnes résolutions. Or personne ne peut nier que les auberges ne soient des occasions trop fréquentes de péchés contre la tempérance. C'est pourquoi, renouvelant les prescriptions des Pères du V. Concile Provincial, Nous exhortons fortement tous les prêtres et les laïques pieux à faire en sorte qu'il y ait le moins possible d'auberges licenciées, et qu'elles ne soient accordées qu'à des personnes bien qualifiées. Avec les Pères de ce même Concile nous enjoignons aux confesseurs de refuser l'absolution aux conseillers municipaux qui accor-

dent des licences d'auberges à des personnes qu'ils savent en être indignes.

5. Avec les Pères du 3e Concile Plénier de Baltimore, Nous avertissons les fidèles qui font commerce de boissons enivrantes de songer bien sérieusement au nombre incalculable de périls et d'occasion de péchés dont leur négoce est entouré, bien qu'il ne soit pas illicite en soi. Qu'ils choisissent donc plutôt, s'ils le peuvent, un moyen de vivre plus honnête. Sinon, qu'ils tâchent d'écarter de leurs auberges tout ce qui pourrait être une occasion de péché tant pour eux-mêmes que pour les autres. Qu'ils ne vendent jamais de boissons aux jeunes gens, c'est-à-dire à ceux qui ne sont pas en âge, non plus qu'à ceux qu'ils prévoient devoir en abuser. Qu'ils aient le soin de fermer leurs tavernes les jours de Dimanches et de Fêtes, et que jamais les blasphèmes, les malédictions et les paroles obscènes n'y soient tolérées, qu'ils sachent de plus qu'il ne leur est jamais permis de tenir une auberge sans licence, et que, s'ils venaient à violer ces très sages préceptes, ils sont indignes d'être admis à la réception des sacrements. Enfin, si ces aubergistes, par leur faute, ou leur coopération, sont cause du déshonneur de la religion et de la ruine de leur semblables, qu'ils sachent qu'au ciel est un Dieu vengeur qui les frappera des châtiments les plus rigoureux. (Conc. Plén. III Balt.)

M. l'abbé A. A. Blais, coadjuteur de l'Evêque de Rimouski.

C'est au consistoire public tenu lundi, le 30 décembre dernier, dans le palais apostolique du Vatican, que M. l'abbé André Albert Blais, docteur en droit canonique,

chapelain de l'Asile du Bon Pasteur, de Québec, a été préconisé comme évêque de Germanicopolis et coadjuteur avec future succession de Mgr Jean Langevin, évêque de St-Germain de Rimonski.

“Tous ceux qui ont l'avantage de connaître le nouveau dignitaire, dit la *Gazette des Campagnes*, se réjouiront de cette nomination. M. l'abbé Blais est né à St-Valier, le 26 août 1842. Après de bonnes études classiques au collège de Sainte-Anne, il alla faire sa théologie au séminaire de Québec. Ordonné prêtre au mois de juin 1868, M. Blais enseigna pendant quelques années au Petit Séminaire de Québec, et partit ensuite pour Rome où il prit le degré de docteur en droit canonique. A son retour au pays, il professa cette partie de la science ecclésiastique jusqu'à sa nomination au chapelinat du Bon-Pasteur. Doué des plus aimables qualités, M. l'abbé Blais a su s'attacher tous ceux qui ont été en rapport avec lui. En le demandant pour l'aider dans l'administration de son vaste diocèse, Mgr l'évêque de Rimouki a fait un choix des plus heureux ; ses diocésains lui sauront gré de ce nouveau bienfait. M. l'abbé Blais sera le premier élève du collège de Sainte-Anne élevé à l'épiscopat.”

Avec tous les amis de Monseigneur Blais, nous nous réjouissons de son élévation à la dignité épiscopale et nous lui offrons respectueusement nos plus sincères félicitations.

NÉCROLOGE DES MISSIONS.

Ainsi est intitulé, dans le dernier numéro des *Missions Catholiques*, un tableau statistique des missionnaires morts en 1888 (mil huit cent-quatre-vingt huit).

On en compte 107, de 13 parties différentes. Plus de 60 sont des enfants de la France.—Ils appartiennent à 17 familles religieuses différentes.

Parmi ces prêtres héroïques tombés au champ d'honneur, il y a onze évêques. La Compagnie de Jésus compte 26 de ses enfants. C'est le chiffre le plus élevé pour une seule compagnie. Immédiatement après vient la Société des Missions Etrangères de Paris qui a présenté à Dieu une couronne de 25 apôtres. Sur ces 25, un est mort frappé d'une balle par les ennemis du nom chrétien au Tonkin méridional.—La couronne du martyr ne cesse pas de se balancer au-dessus de l'Eglise chrétienne et catholique.

Les âges de ces missionnaires varient entre 87 et 22 ans. Les deux anneaux extrêmes de cette longue chaîne sont deux jésuites. L'un est le Père Tassis, né en 1801, à Avignon, parti en 1840 pour la mission du Maduré, dans les Indes. L'autre est le Père Pakianaden, né à Pondichéry, dans les Indes, en 1866. Ceci fait songer aux merveilles de grâce qu'il a fallu pour donner à l'Inde un de ses enfants comme missionnaire d'abord, et comme protecteur dans le ciel.

Enfin, le missionnaire le plus ancien était Mr. Mousset, des Mission Etrangères de Paris, parti pour Pondichéry en 1835, par conséquent missionnaire depuis 53 ans.

Voilà les vides que la mort a faits dans la phalange apostolique. A nous, il appartient de la reformer à mesure en priant le maître de la moisson d'envoyer de nouveaux ouvriers dans sa moisson.

SAINTE-ANNE DE JÉRUSALEM.

V

(*Suite.*)

Parmi les autres témoignages des pèlerins du moyen âge, l'un des plus intéressants pour Sainte-Anne, est celui de sainte Brigitte. Cette illustre femme, que recommande également sa naissance royale, la pureté de ses vertus et les lumières dont elle fut favorisée, visita en 1371, les Lieux-Saints de la Palestine. Elle fit, en particulier, un long séjour à Jérusalem, et parmi les révélations qu'elle y reçut de Dieu et qui figurent dans le recueil de ses œuvres approuvé par l'Église, il en est une où il est fait mention de Sainte-Anne dans des termes extraordinaires.

Elle se trouve au livre V, révélation XIII. Le sommaire de cette révélation porte ce qui suit :

“ Dieu le Père parle à la bienheureuse Brigitte pour l'instruire de la vertu de cinq lieux qui sont à Jérusalem et à Bethléem, et de la grâce que reçoivent les pèlerins qui visitent ces lieux avec une humble dévotion et une vraie charité.”

Et un peu plus bas : “ Le Seigneur lui dit : Je connais cinq lieux où quiconque viendra, recevra un fruit cinq fois abondant, pourvu qu'il soit pur et vide d'orgueil, et brûlant de charité. Dans le premier lieu a été un vase fermé et non fermé.”

Et quelques lignes après : “ Le vase dont je t'ai parlé, est Marie, fille de Joachim, mère de l'humanité du Christ. Elle a été, en effet, un vase fermé et non fermé, fermé au

démon et non à Dieu.... Le démon a cherché par toutes ses inventions à approcher du cœur de Marie ; mais il n'a jamais pu incliner son âme à commettre le moindre péché ; car elle était fermée à toutes les tentations."

Et le Seigneur conclut ainsi : " Donc quiconque viendra dans ce lieu où Marie est née et a été élevée, non-seulement sera purifié, mais encore deviendra un vase d'honneur pour ma gloire."

Or le lieu où Marie est née et a été élevée, est la maison de sainte Anne. Et il ne peut y avoir aucun doute que sainte Brigitte ne parle de la maison de sainte Anne dans la Ville-Sainte, puisque c'est le premier des Lieux-Saints qu'elle indique comme " étant à Jérusalem."

Après de telles promesses, on ne s'étonnera pas du respect dont les Pèlerins continuèrent à entourer le sanctuaire de Sainte Anne, et de leur générosité à ne reculer devant aucun sacrifice pour en obtenir l'entrée. Mais non seulement leur respect les fit accourir à ce sanctuaire, il leur inspira la pensée d'emporter avec eux, dans les divers pays catholiques, des fragments du rocher qui formait les humbles parois de la maison de sainte Anne.

Telle fut Sainte-Anne sous la domination turque. Jamais la prière des chrétiens n'y a été interrompue, grâce à la foi qui ne cessa d'amener à Jérusalem, malgré tant de périls, les pèlerins de l'Occident, grâce surtout à la persévérance et au courage des Franciscains de la Terre-Sainte. Ces gardiens fidèles des Lieux-Saints bannis par la force du sanctuaire qui rappelait à leur piété tant de mystères divins et sacrés, ne cessèrent d'en conserver parmi eux la mémoire et d'y célébrer de temps en temps le culte catholique.

Un moment, néanmoins, dans ce siècle même, lorsque le gouvernement égyptien devint en 1840 maître de la Palestine, l'église de Sainte-Anne courut un danger suprême. Ibrahim-pacha, qui faisait construire une caserne près de là, sur l'emplacement du palais de Pilate, y avait déjà employé les pierres du monastère ruiné des Bénédictins. Voyant que les matériaux venaient à manquer, il ordonna la destruction de l'église. Ce qui restait de l'ancien clocher bâti par les croisés, disparut alors ; et malgré les protestations des Pères de la Custodie et du Consulat de France, les murs de l'église furent attaqués par les démolisseurs. On y fit du côté méridional une brèche par où un char (c'est l'expression des témoins oculaires) aurait pu passer aisément.

Mais le jour même où cet acte de vandalisme fut accompli, on apprenait la chute de la domination égyptienne en Syrie : coïncidence où les catholiques de la Palestine virent une intervention manifeste de sainte Anne.

Peu après, les Grecs tentèrent, mais vainement, de s'en emparer par surprise. Le firman qu'ils avaient, à prix d'or, obtenu de Constantinople, ne put être exécuté en présence de l'opposition des Musulmans à Jérusalem.

Les choses restèrent ainsi jusqu'en 1855.

Cette année-là un fait mémorable se passa dans le monde. Le 8 septembre, jour de la naissance de la sainte Vierge, qui est vraiment le jour du triomphe de sainte Anne et le plus glorieux pour son sanctuaire de Jérusalem, les soldats de la France firent tomber les murs de Sébastopol. Cette victoire était avant tout une victoire catholique. Commencée pour mettre un terme aux empiètements sans cesse renaissants de la Russie, et protéger

contre eux les sanctuaires de la Palestine, la guerre de Crimée arrêta pour un temps du moins les périls qui menaçaient l'Église en Orient. C'était comme une nouvelle croisade, non plus contre le Croissant, mais contre le Schisme qui peu à peu détruisait notre influence.

Est-ce encore simple coïncidence produite par le hasard ? Cette année-là même, le sanctuaire de Sainte-Anne, c'est-à-dire l'antique sanctuaire dédié à la Naissance de Marie à Jérusalem, était délivré de nouveau du joug de l'Islamisme et cette fois pour toujours. La France, demandait à la Turquie, comme prix de sa victoire, l'un des sanctuaires de la Terre-Sainte, et, par l'organe de son représentant en Palestine, elle désignait, parmi tant d'illustres sanctuaires, l'église de Sainte-Anne de Jérusalem

Enfin en 1861, Monsieur de Barrère, alors consul de France à Jérusalem, triomphant d'obstacles qui paraissaient invincibles, prit possession du sanctuaire au nom de la France. Son premier acte fut d'en faire hommage à sa terre natale, en envoyant au sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray une pierre de Sainte-Anne de Jérusalem. Elle existe dans le Trésor d'Auray, avec son inscription caractéristique :

*A Sainte-Anne d'Auray
Roche du Sanctuaire de l'Église de Ste-Anne
de Jérusalem.*

*Prise de possession par la France
le 1er novembre 1861*

*Le consul de France en Palestine
Edmond de Barrère.*

(A suivre.)

ACTIONS DE GRACES.

ST-CLÉMENT : Mille remerciements pour le rétablissement de ma santé. *Claire Jean, inst.* — STE-FLAVIE : Un de mes fils gravement malade a été guéri. Je dois moi-même à sainte Anne la guérison d'une maladie de cœur. Je recommande aux prières des abonnés du *Messenger* une de mes filles malade depuis longtemp afin qu'elle obtienne par l'intercession de notre puissante patronne un prompt et parfait rétablissement. *Mme Olivier Caron.*—BIC : Un de mes paroissiens, Octave L....., me prie de vous demander la publication dans le *Messenger*. de ses actions de grâces à la bonne sainte Anne pour la guérison d'un érysypèle à la figure, qui, après l'avoir molesté presque constamment pendant plusieurs années, a complètement disparu depuis 18 mois, à la suite d'instantes prières et de promesses particulières faites à la bonne sainte Anne. Moi-même je me crois redevable à cette bonne mère pour le succès complet d'une médication employée dans le cas d'une dartre maligne qui me faisait souffrir depuis plusieurs années. *C. A. C. ptre.*—ST-VALÉRIEN : A la suite d'un pèlerinage à Ste-Anne de la Pointe-au-Père j'ai obtenu une guérison complète. *Ulric Bérubé*—ST-ALEXIS : Mille remerciements à la boune sainte Anne pour le grand soulagement que j'ai obtenu par son intercession lors du pèlerinage fait le 2 août dernier par les paroissiens de St-Alexis. *John Doiron.* — RIMOUSKI : Guérison obtenue. *Mme J. L. Lse. St Jean.*—Faveurs temporelles dues à l'intercession de sainte Anne. *G. E. L.*—ST-OCTAVE : Guérison d'une maladie grave, *Amanda Bernier.* Plusieurs guérisons. *Boniface Bernier.*

STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE. Plusieurs fois j'ai été préservé de la mort à la suite d'accidents très graves. *L. B.*—ST-ANACLET : Guérison—*M. H. épouse de J. B.*—LEEDS, MASS : Deux grâces obtenues par l'intercession de sainte Anne. *Mme Albert Mongeon.*—ST-ULRIC : Reconnaissance à sainte Anne pour la guérison de mon enfant. *Mme Alph. Métivier.* Mal d'yeux guéri après la promesse d'une neuvaine à sainte Anne. *Mme Louis Dion, fils.*—ST-ALPHONSE, MANITOBA : L'été dernier mon mari a souffert d'un mal d'yeux qui l'a rendu presque aveugle et aussi d'une paralysie de la bouche. Il a été complètement guéri après avoir promis de faire un don à sainte Anne et de faire publier sa guérison dans le *Messenger*. Je prie tous les abonnés de s'unir à moi pour remercier cette bonne mère d'une aussi grande faveur. *Mme Louis Malo.*—ST-FABIEN : Faveur obtenue. *Une abonnée.*—ST-MOÏSE : Ma petite fille a été guérie d'un mal d'yeux dont elle souffrait depuis sa naissance. Mille actions de grâces à notre bonne mère. *Mme Pierre Roy.*—ST-MATHIEU : Je viens avec empressement rendre à sainte Anne mes plus vives actions de grâces pour le recouvrement de la santé. Pendant plusieurs années j'ai été malade, incapable de vaquer à mes occupations, et ce qui était pour moi un sacrifice plus dur encore, c'est que je ne pouvais pas même sortir pour aller à l'église. Dans la ferme confiance que ma triste condition de pauvre veuve chargée de six enfants toucherait le cœur de sainte Anne, je me suis adressée à elle pour obtenir ma guérison que je promis de faire publier dans le *Messenger*. Notre sainte patronne a eu pitié de moi, elle m'a rendu la santé. L'été dernier j'ai fait plus de deux milles à pied pour aller à l'église. Merci, ô bonne sainte Anne : *Ve M. M.*

ST-ULRIC : Guérison d'un rhumatisme. *Lazare Lebel.*—Douleur de côté disparue après avoir invoqué sainte Anne. *M. E. L. L.*—BRUNSWICK, ME. Ma fille, malade depuis trois mois des fièvres typhoïdes, a été grandement soulagée après que j'eus fait chanter une grand'messe en l'honneur de sainte Anne, *V. L.*—ST-OCTAVE : Gloire à notre bonne mère, mon petit garçon malade a été guéri!

Mme E. H.—Par l'intercession de sainte Anne nous avons obtenu la prompte guérison de blessures reçues à la suite de différents accidents *Olinde Bernier*. ILE VERTE: Mille remerciements à la bonne sainte Ann^e pour la guérison de mon enfant malade. *A. Côté*.—Une faveur obtenue. *Louise Côté*.

Dons à Sainte-Anne.

M. Dosithée Gagnon.....	\$0.10
M. Alphonse Roy.....	.10
Anonyme.....	.83
Mme H. Langlois.....	1.00
“ Poirier.....	.10
“ Achille Fortin, Matane.....	.15
Une abonnée au <i>Message</i>	1.00
M. Michel Robichaud.....	.10
Rév. M. P. A. Phillips, Denver.....	.60
M. Etienne Couture, Bic.....	.60

Dons à la Maison des Pèlerins.

Anonyme.....	\$0.40
Rév. M. Ach. Thibault, Ste-Rose.....	.60

RECOMMANDATIONS.

N. S. P. le Pape Léon XIII, le triomphe de l'Eglise, le clergé catholique, Mgr l'Evêque de Rimouski et les œuvres de son diocèse, Mgr Bossé et ses œuvres, 3 grâces particulières, 2 familles, 1 demande d'emploi, 1 homme en voyage, 10 malades, les bienfaiteurs et les bienfaitrices de l'Œuvre du pèlerinage, les zélateurs et les zélatrices du *Message*, toutes les intentions déjà recommandées et qui n'ont pas encore été exaucées.

Abonnés défunts: Mme Conard Ringuet, Rimouski. Charles et Elmire Couture, Bic.

DÉCÈS

M. l'abbé George Louis LeMoine, ancien chapelain des Ursulines de Québec, est décédé le 2^e du mois présent à l'âge de 74 ans. Ce vénérable septuagénaire est né à Québec, le 11 août 1816. Il a été ordonné prêtre le 16 mars 1839. Trois-Rivières eut les prémices de son ministère, puis il devint curé de Beauport en 1842, missionnaire de Laval, Valcartier et Lac Beauport en 1848, curé des Ecureuils en 1851, et chapelain des Ursulines de Québec en 1854. Cette institution a bénéficié de son dévouement et de son expérience pendant 34 ans.

— L'Illustrissime et Révérendissime Monseigneur Cyrille Etienne Légaré, Protonotaire Apostolique *ad instar*, Vicaire Général de l'archidiocèse de Québec et chanoine honoraire de la cathédrale de Vérone, est aussi décédé à Québec, le 23 de ce mois, dans la 5^e année de son âge, après une courte maladie.

La mort de Mgr Légaré est un deuil profond pour Son Em. le cardinal Taschereau et une grande perte pour le clergé de l'archidiocèse de Québec dont il était un des membres les plus distingués.

Voici quelques mots biographiques sur le vénéré prélat.

M. Cyrille Etienne Légaré est né dans la ville de Québec, le 16 février 1852. Il était fils de M. Ignace Légaré et de Mme Julie Bigaouette. Il fit ses études au séminaire de Québec. Ordonné prêtre le 18 septembre 1858, il devint immédiatement après professeur au Séminaire.

Il a été prêtre directeur de cette institution jusqu'en 1879. Pendant cet intervalle, il a été successivement professeur de belles-lettres, directeur du petit Séminaire, professeur de rhétorique, directeur du grand Séminaire et professeur de théologie morale.

En 1853, pendant qu'il était encore ecclésiastique, il se rendit à Paris, où il suivit pendant quatre ans les cours de la célèbre école des Carmes. Il revint à Québec le 16 décembre 1857.

En 1879, il fut nommé assistant de son frère, à la cure de St-Denis de Kamouraska. Le 17 avril 1880, il fut transféré à Ste-Croix en même temps que son frère qui devenait curé de cette paroisse.

Le 17 avril 1881, à la mort de Mgr Casault, il fut choisi par Mgr l'archevêque de Québec comme vicaire-général de l'archidiocèse. Il fut nommé officiel de l'officialité métropolitaine le 16 février 1882, et en mars 1887, Sa Sainteté Léon XIII l'élevait à la dignité de protonotaire apostolique *ad instar*.

Les funérailles de Mgr Légaré ont eu lieu à la Basilique de Québec samedi, le 25 de ce mois.

— Le Rév. M. André Nercam, prêtre de St-Sulpice, décédé, le 22 de ce mois, au Séminaire de M. D. de Montréal, était membre de la société d'une messe, *section pronuncia'e*.

Permis d'imprimer,

✠ JEAN, Ev. de St-G. de Rimouski.

AVIS

AUX PÉLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Chemin de fer Intercolonial du Canada

Ligne directe entre l'Ouest et tous les Points sur le bas du St Laurent et la Baie des Chaleurs, Province de Québec, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard, du Cap Breton de Terre-Neuve et de St Pierre.

Voie de la malle Canadienne et Européenne et des passagers.—Les passagers pour la Grande-Bretagne ou le continent, laissant Montréal le jeudi matin rejoindront le steamer de la malle le même soir à Rimouski.

Les expéditeurs remarqueront les facilités supérieures qui leur sont offertes pour le transport de toutes les marchandises pour les Provinces de l'Est et les grains pour les marchés Européens.

Toutes les places d'eau les plus populaires et les amusements de la pêche du Canada se trouvent sur cette ligne.

Des chais buffet nouveaux et élégants sont sur tous les trains express entre Montréal, Halifax et St Jean N.-B.

On peut avoir des billets et tous les renseignements au sujet de cette voie soit pour le fret ou les taux des passagers en s'adressant aux agents des villes et des stations.

Le sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père, à environ deux milles de la station de St Anaclet et de la Pointe-au-Père, est un lieu de pèlerinage important. Il y a des taux spéciaux et des arrangements faits pour les pèlerinages organisés.

Bureau du chemin de fer }
Moncton, N.-B. }
Juillet 20 1887. }

D. POTTINGER.
Surintendant-
en-chef

ARRANGEMENT POUR LA SAISON D'HIVER 1889-1890.

Les trains de ce chemin partiront de la station de St Anaclet et Pointe-au-Père (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis et stations intermédiaires—Accom. : 13.05.

Fret de jour : 6.00.

“ Halifax “ “ —Accom. : 11.10.

Fret de nuit : 23 1/3.

La route conduisant au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père est maintenant un chemin de première classe.

HORAIRE DES OFFICES AU SANCTUAIRE.

Dimanche et fêtes d'obligation :—Grand'messe : 9 1/2 hrs.
en hiver 9 1/2 hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne : 2 hrs.

Jours ouvriers :—Dernière messe ; en été 7 1/2 hrs. en hiver 8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indulgence).

TARIF.

Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de saint Anne: 10 centins par cierge.

Lampe allumée devant la relique de sainte Anne : 50 centins pour une neuvaine : \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année. Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Grand'messe \$3.00. Messes-basses 50 cts. Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis l'Angelus du matin jusqu'à l'Angelus du soir; et on peut vénérer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obtenues par l'intercession de sainte Anne.

A VENDRE.

On peut se procurer au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe au-Père, en s'adressant au curé du lieu, les objets de piété suivants :

1° Croix en cuivre de 7 grandeurs, prix de 5 à 25 cts. pièce ou de 40 à \$2.00 la doz.

2° Christs en nickel de 3 grandeurs, prix 30, 35 à 45 cts. pièce ou \$3.50, \$3.80, et \$5.00 la doz.

3° Chapelets de 7 espèces, prix de 5 à 20 cts. pièce ou de 50 cts à \$1.50 la doz.

4° Cœurs en vermeille de 4 grandeurs, prix 75 cts., 85 cts. \$1.00 et \$1.15 pièce.

5° Bénitiers de 2 espèces, prix 20 et 25 cts pièce ou \$2.00 et \$2.50 la doz.

6° Images de Ste Anne, prix de 2 à 15 cts. pièce ou de 20 cts. à \$1.50 la doz.

7° Oratoires de Ste. Anne, prix 5 et 10 cts. ou 50 cts. et \$1.00 la doz.

8° Médailles de Ste Anne, prix de 1 à 3 cts. ou de 10 à 30 cts. la doz.

9° Médaille- diamantines de Ste. Anne, prix 10, 15 et 20 cts. pièce, ou \$1.00, \$1.50 et \$2.00 la doz.

10° Médillons de Ste Anne, prix 15, 20, 30 et 40 cts pièce, ou \$1.50, \$2.00, \$3.50 et \$4.50 la doz.

1° Photographies de l'église et du presbytère de Ste. Anne de la Pointe-au-Père.

Extérieur et intérieur de l'église et du presbytère, 3 vues séparées.

No. 1 Grandeur de $4\frac{1}{2} \times 6\frac{1}{2}$ pes. 30 cts. pièces ou 75 cts. les 3 ou \$2.50 la doz.

No. 2 Grandeur de $2\frac{1}{2} \times 3\frac{1}{2}$ pes. 10 cts pièces ou 25 cts les 3, ou \$1.00 la doz.

Tous ces objets de piété ont été préparés à Paris, expressément pour notre sanctuaire, et ils sont tous à l'effigie du sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père

3 JUL. 1975

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
CJ QUL5C